

RAPPORT MORAL

L'année 2007 a été marquée par l'arrivée le 10 juin du TGV-EST dans la Région. Cet événement fêté en grande pompe par la SNCF ainsi que par les villes TGV de la région s'est accompagné d'une reconfiguration complète des transports ferroviaires dans la région.

Ce projet particulièrement impliquant et important pour le Conseil Régional crée de nouvelles liaisons en Champagne-Ardenne. Ainsi l'amélioration de l'offre ferroviaire s'élève à 50 % d'offre supplémentaire et l'investissement financier de la région a été sans précédent telle que l'on montrés les livraisons des premiers autorails Bombardier et de la locomotive Bibi circulant indifféremment sur le réseau électrifié ou non.

Le public a salué ces réalisations par une fréquentation sans précédent. Les TGV au départ de Reims étaient tellement pris d'assaut qu'il fallait réserver plus de 15 jours à l'avance ce qui a provoqué de vives réactions des voyageurs. Bien que la SNCF ait tenté de remédier aux difficultés nées de cette fréquentation inattendue, les mesures adoptées n'étaient pas à la hauteur de la demande. L'exigence d'augmenter le nombre de TGV se heurte toujours à un refus des responsables qui n'ont concédé que le doublement d'une rame en direction de Reims et la promesse de réviser les horaires, en particulier pour le TGV du soir dans le sens Paris –Bar le Duc endécembre 2009.

Dans ce contexte l'association s'est évertuée à défendre les intérêts des usagers, d'une part dans le domaine des services en gare et de la desserte régionale, par une vigilance sur les correspondances avec les TGV et les VDM, d'autre part en revendiquant une modération tarifaire que ce soit pour les TGV ou les TER et, pour les billets ou les abonnements.

Ainsi la demande de l'association de programmer un train au départ de Châlons vers Paris à 8h13 et l'avancée du premier TGV Paris Bar le Duc à 13 h 57 au lieu de 14 h27. L'association a systématiquement recherché l'amélioration des dessertes vers Reims et Champagne-Ardenne TGV et des TER directe pour cette gare sont venus étoffer une offre s'appuyant initialement sur un changement à Reims pour emprunter la « navette » qui relie les deux gares.

L'association s'est également efforcée de demander une réduction des temps de trajets en particulier vers Paris et vers Reims. Un premier résultat est récemment apparu avec les horaires de décembre 2007 en reliant Reims à Chalons en 35 minutes sur l'un des voyages. Cet effort de la SNCF doit se poursuivre grâce à un entretien régulier des matériels fixes et roulants.

Concernant la tarification, la vigilance a partiellement porté ses fruits puisque comme annoncé l'an passé les tarifs TER n'ont pas subis d'augmentations spécifiques.

Pour le TGV, après de nombreuses discussions, la SNCF a concédé une fixation des tarifs des billets à l'unité dans le bas de la fourchette de négociation pour la période normale mais s'est rattrapée sur les périodes de pointe en fixant un niveau de tarif tellement confiscatoire que de nombreux usagers se sont retranchés sur les lignes TER lorsqu'ils le pouvaient.

C'est pour les abonnés que la SNCF a fait le pas le plus important en acceptant de réduire à 9 mois l'ancienneté nécessaire pour bénéficier d'un maintien de la tarification. Cette concession a cependant subis quelques difficultés d'application dont le règlement est en cours. La SNCF a fait parvenir un rappel des instructions à ces contrôleurs. Mais cette solution ne sera définitive, que

lorsque la SNCF aura concrétisé la demande de l'association de délivrer à chaque abonné un justificatif officiel permettant de prouver son droit à utiliser son abonnement « ligne Classique » dans le TGV.

Pour les nouveaux abonnés le tarif de l'abonnement est rédhitoire avec un coût de plus de 500 euros par mois et de nouvelles actions seront à conduire pour obtenir une modération de ces abonnements.

L'utilisation du TGV par les abonnés les a contraints à réserver leur place pour chaque voyage ce qui s'est traduit par de longues et fastidieuses opérations lors de l'achat des coupons. L'association a proposé, et finalement organisé, la mise en œuvre d'un système de dépôt de liste de réservations auprès des guichets pour que les réservations s'accomplissent en backoffice et que le passage au guichet se réduise aux paiements et retraits. Mais ce système ne supprime pas la nécessaire planification des voyages plusieurs jours, voire semaines, à l'avance.

Des avancées restent à accomplir pour l'année 2008 notamment pour réduire la pénibilité générée par les réservations obligatoires. L'amplitude des horaires d'ouverture des guichets doivent être amplifiée ne serait-ce que pour couvrir l'arrivée du TER VDM de 20H14 et le TGV à 20H 32. L'espace voyage ne peut plus rester fermé le samedi matin.

En marge des rencontres avec la SNCF l'année 2007 a été riche de participations à des réunions des Comités de Lignes et du Conseil Economique et Social Régional.

Ces réunions ont été l'occasion d'unifier les vues des acteurs économiques et des associations d'usagers concernant la nécessaire densification des transports ferroviaires en Champagne-Ardenne et sur les lignes TGV. Si l'argumentation du Conseil Régional portant sur les limites du financement par la fiscalité est compréhensible, celle de la SNCF qui avance un manque de disponibilité du matériel ne l'est pas.

Ces problématiques ainsi que celles sur les tarifs ont été relayées dans les médias locaux et nationaux. L'association a ainsi participé à des émissions télévisées sur France 3 Champagne-Ardenne et radiophoniques sur France Bleu. Nos messages ont également fait l'objet de plusieurs articles dans le journal l'Union.

Enfin au niveau national, la FNAUT a relayé nos positions parmi celles de toutes les associations de l'Est de la France.

Tous ces résultats montrent la pertinence de notre action et des méthodes employées. L'année 2008 ne peut que s'inscrire dans la continuité afin de confirmer les acquis obtenus et les étendre à l'ensemble des usagers.

Le nombre d'adhérents à l'association revêt pour cette démarche une importance capitale. La légère progression qui nous permet d'atteindre une trentaine d'adhérents, principalement abonnés, cache une rotation d'environ 10 personnes par an. Un renforcement des adhésions, notamment en diversifiant les publics (destination, régularité) devra être recherché en 2008.

La convention qui lie la SNCF à la région sera renouvelée en 2009 et sera l'occasion de contractualiser les améliorations nécessaires à un fonctionnement adapté des transports ferroviaires. L'association contribuera à ces travaux avec l'accord du Conseil Régional.

Enfin, en ce qui concerne le réaménagement du parvis de la gare de Châlons, la date des travaux semblant s'approcher, une concertation avec la municipalité et les responsables de la SNCF sera

recherchée afin de préserver des possibilités de parking abordables par les usagers qui se rendent à la gare en voiture. En effet, l'utilisation régulière du parking de la gare pourrait être soumise à un abonnement de 120 euros par mois à l'instar de ce qui s'est produit à Reims et à Champagne-Ardenne TGV. L'association forte de l'action de ses membres défendra le maintien d'un stationnement gratuit dans la périphérie de la Gare quelque soient les orientations sur le transfert du parking.

Si l'année 2007 était une année charnière dans la reconfiguration des transports ferroviaires dans la région, l'année 2008 sera une année de consolidation et permettra d'opérer les améliorations de dessertes qui se seront avérées inefficaces au lendemain du 10 juin 2007

Cette démarche nécessite une implication de tous les membres de l'association en recherchant une mobilisation plus forte des usagers.

FINANCE

1. Bilan de L'exercice 2007 (Rapport financier)

BILAN 2007	
RECETTES	240,00
DEPENSES	234,95
Résultat Bénéficiaire 2007	5,05
Report	162,89
Disponibilité 31/12/2007	167,94

Dépenses	234,95
Cotisation FNAUT	64,00
Assurance	76,45
Fourniture	30,80
Parking	8,30
SNCF	55,40

2. Budget 2008

Budget 2007	
Recettes	Dépenses
Cotisation 280€	Adhésion à la FNAUT 62 €
	Assurance 60 €
	Timbre et photocopies 50 €
	Divers 108€

Budget 2008	
Recettes	Dépenses
Cotisation 240€	Adhésion à la FNAUT 64 €
	Assurance 80 €
	Timbre et photocopies 30 €
	Divers 66€

RESOLUTION : Les membres de l'association ACCUS réuni en assemblée générale votent l'adoption du budget pour l'année 2008.

3. Cotisation

RESOLUTION : Les membres de l'association ACCUS réuni en assemblée générale votent le maintien de la cotisation d'adhésion à **10 €** pour l'année 2008.